

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VALENCIENNES - 5906 - Actes des sociétés
(A) - Dépôt le 07/10/2024 - 4027 - 2015 B 00115 - 809 725 682 - @ATHOME

@ATHOME

**Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital de 5 000 euros
Siège social : 30 RUE SAINT GERY
59300 VALENCIENNES
809 725 682 RCS VALENCIENNES**

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 03/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 octobre,
à 8 heures,

Madame Zohra OMRI,
demeurant 20 route de Préseau 59770 MARLY,

Propriétaire de la totalité des 1 000 parts sociales de 5 euros composant le capital social de la Société
@ATHOME,

Associée Unique et seule gérante de ladite Société,

A pris les décisions suivantes :

- Constatation de la reconstitution des capitaux propres,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associée Unique constate qu'à la suite de la réalisation de bénéfices suffisants, les capitaux propres de la Société sont reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social et qu'en conséquence, il convient, conformément aux dispositions des articles L. 223-42 et R. 123-66 du Code de commerce, de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associée Unique
Zohra OMRI

